



Service Direction
Tél. : 04 77 43 97 85

Comité Syndical du SIEL-TE Loire

Séance du 28 juin 2019

Projet de compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	POINT D'ACTUALITE.....	3
II.	ORDRE DU JOUR	5
1. -	Approbation du compte rendu du comite du 4 février 2019.....	5
2. -	Projet de comptes administratifs et comptes de gestion 2018	5
3. -	Affectation du résultat du compte administratif 2018	8
4. -	Projet Budget Supplémentaire 2018	9
5. -	Bilan des acquisitions et cessions des biens immobiliers opérées par le SIEL-TE Loire en 2018	10
6. -	Modification du tableau des effectifs.....	10
7. -	Délégation de service public - Réseau de chaleur - Mébois Montrond les Bains - Avenant n° 4	10
8. -	Affermage de service public fibre optique - THD42 Exploitation - Avenant n° 8	11
9. -	Modifications des Statuts et du Règlement Intérieur	11
III.	INFORMATION GENERALE.....	13
a)	Point d'avancement des négociations entre le SIEL-TE Loire et Enedis pour le renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique d'électricité dans le Loire	13
b)	Synthèse des réunions de bureaux des 4 février, 1 ^{er} avril et 13 mai 2019 Synthèse de la réunion de Bureau du 4 février, 1 ^{er} avril et 13 mai 2019	13
IV.	QUESTIONS DIVERSES.....	14

Le 28 juin 2019, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Forézielles », le Comité Syndical du SIEL Territoire d'Énergie Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard Laget, Président du SIEL-TE Loire.

M. Claude Giraud, maire de la commune de Montrond les Bains accueille l'ensemble des membres du Comité.

M. Boris BESSEY, délégué de St Vincent de Boisset est désigné secrétaire de séance.

I. POINT D'ACTUALITE

Monsieur le Président propose aux membres du Comité de débiter par un point d'actualité permettant de faire état des sujets en cours et d'apporter un certain nombre d'informations sur les activités du Syndicat.

- Le futur cahier des charges de concession - Intervention d'Emmanuel ROMIEU

M. le Président rappelle que le SIEL-TE Loire a engagé avec Enedis et EDF des négociations visant à la signature d'un nouveau contrat de concession pour la distribution publique d'électricité et la fourniture aux tarifs réglementés de vente. Il propose aux membres du Comité, un point général sur les grands thèmes et les grands équilibres identifiés comme prioritaires par le SIEL-TE et cède la parole à M. Emmanuel ROMIEU, Directeur d'Audit Expertise Conseil (AEC) qui intervient comme expert en appui aux services du SIEL-TE pendant ces négociations. M. ROMIEU présente le planning et les thèmes de la négociation en cours (diagnostic technique ; état des lieux comptable et financier ; schéma directeur des investissements ; études et actions en faveur de la transition énergétique ; partage de la maîtrise d'ouvrage).

M. ROMIEU expose les attentes principales du SIEL-TE Loire pour avoir un équilibre dans le nouveau contrat : Planification des investissements en vue d'engager le concessionnaire Enedis sur l'amélioration de la qualité et de la gestion patrimoniale des ouvrages ; Partage de la maîtrise d'ouvrage, veillant d'une part à consolider les pratiques actuelles et d'autre part à considérer le cas du raccordement de producteurs ; Analyse des flux financiers de la concession et formalisation de l'état des lieux comptable en fin de contrat ; Généralisation du partage des données de la concession, et en particulier le lien avec les enjeux de transition énergétique pour lesquels le Syndicat s'engage avec les collectivités du territoire.

Il poursuit en faisant état des points de convergences partielles :

Les flux financiers avec une redevance R2 lissée dans le temps ce qui permettra de limiter la baisse et de maintenir un niveau de recettes ; le maintien de spécificités locales (en attente de propositions de la part d'Enedis).

Un accès aux données avec une clause générale garantissant la mise à disposition de l'ensemble des données (proposée par le SIEL-TE). Des avancées sont déjà observées notamment sur les données techniques enrichies et sur la transparence comptable mais il y a encore des évolutions nécessaires, ainsi qu'une clarification des données liées à Linky.

Le sujet de la transition énergétique avec un partenariat souhaité, reconnaissant le rôle central du Syndicat auprès des collectivités de la Loire. Une convention est en cours de négociation formalisant les différents thèmes et actions.

M. ROMIEU signale qu'il reste des écarts encore très marqués sur certains points :

Le schéma directeur des investissements : il y a un partage du diagnostic technique mais il persiste des écarts entre les ambitions des parties. Le Syndicat est dans l'attente d'un engagement réel d'Enedis sur la durée du contrat qui est décliné en programmes pluriannuels d'investissement de 4 ans.

La maîtrise d'ouvrage : le Syndicat est dans l'attente de l'intégration du raccordement des producteurs et de la prise en compte de l'évolution du périmètre des communes dites « rurales ».

Le flux financier : le Syndicat cherche à maintenir certaines spécificités locales, l'article 8 relatif à l'enveloppe pour l'enfouissement esthétique faire encore l'objet de négociation.

L'état des lieux comptables : il existe des désaccords sur certaines pratiques mais des négociations sont impossibles au niveau local toutefois ces désaccords seront mis en avant par le Syndicat en cas d'accord sur un nouveau contrat.

M. le Président remercie M. ROMIEU pour cette présentation claire et dynamique.

M. le Président indique qu'il est difficile à ce stade des négociations d'envisager un équilibre général du contrat, à moins d'une avancée notable d'Enedis sur les grands sujets mentionnés. Il propose que le SIEL-TE Loire prolonge les négociations afin de formaliser des avancées suffisamment importantes et proposer, le cas échéant, au Comité de décembre 2019 une délibération l'autorisant à signer un nouveau contrat de concession préservant les intérêts du service public de la distribution d'électricité sur une nouvelle durée longue.

M. le Président conclut en indiquant que les ambitions du SIEL-TE sont reprises dans le point a) de l'ordre du jour du dossier séance. L'objectif étant de marquer une position constructive et prolonger les négociations dans ce sens.

M. le Président soumet au vote ce mandat de négociation.

Les membres du Comité, à la majorité, approuvent ce mandat de négociation.

- Etat d'avancement du programme THD42

M. le Président présente la carte d'avancement THD42 en précisant que les dernières réunions publiques prévues se dérouleront au cours du premier trimestre 2020.

- Orange et Free sur le réseau public THD42

M. le Président constate que depuis l'arrivée de ces 2 fournisseurs d'accès internet, le rythme d'abonnement a triplé passant de 1000 abonnements par mois à 800 abonnements par semaine. L'objectif de 25 000 branchements en fin d'année 2019 devrait être dépassé.

- Les raccordements avec le SIEL-TE jusqu'en 2025

M. le Président rappelle que tous les foyers et entreprises en zone THD42 peuvent demander leur raccordement par le SIEL-TE au-delà des 3 mois de gel de commercialisation.

- Nouvelles constructions : qui finance le raccordement à la fibre ?

M. le Président explique que sur le réseau initial en cas de dégraphages liés à un problème technique lors du déploiement, le raccordement à la fibre est financé par le SIEL-TE. Pour les extensions de réseau liées aux nouvelles autorisations d'urbanisme, et ce depuis le 1^{er} janvier 2019, il convient de distinguer 2 cas de figure. Lorsque la demande d'extension concerne le domaine public, le financement revient à l'EPCI ou la commune, lorsqu'elle concerne une partie privative, le financement revient au pétitionnaire.

- Etude pour un réseau d'objets connectés dans la Loire

M. le Président présente la synthèse de l'analyse conduite par Axians, remise en début de séance, et précise que pour avoir des villes et villages intelligents, il convient de créer de la comptabilité des réseaux d'objets connectés. Il propose donc la mise en place d'un réseau public du très bas débit.

- Première édition du salon TEEP - 24 et 25 avril 2019

M. le Président informe que ce salon a été un succès et qu'une seconde édition est prévue en 2021. A cette occasion une convention a été signée avec la Caisse des Dépôts pour consolider les financements sur la rénovation énergétique des bâtiments publics afin de renforcer le programme Rénolution.

- Rapports d'activités 2018 du SIEL-TE Loire

M. le Président présente le rapport d'activité 2018, remis en début de séance. Il souligne les principaux chiffres : un budget de 118 millions d'euros, 73% en investissement et 27% en fonctionnement ; 43 km de réseaux électriques dissimulés, 12 000 appels traités liés à THD42, 100 000 prises THD42 ; 9 millions d'euros dédiés à l'éclairage public ; 250 actions de rénovation énergétique avec Rénolution ; 94 bornes Mobiloire.

- Motion pour la préservation de la concession électrique départementale sous la responsabilité du Syndicat

M. le Président présente cette motion, remise en début de séance.

Il indique avoir été alerté par la FNCCR concernant le projet de loi relatif à l'énergie et au climat, actuellement en cours de discussion au Parlement et qui risquerait de remettre en cause la concession électrique à maille départementale et par conséquent le rôle des syndicats d'énergies.

M. le Président informe que des courriers ont été envoyés à l'ensemble des Parlementaires de la Loire afin de les alerter sur plusieurs points de vigilance, ces derniers ont apporté leur soutien au Syndicat.

Il propose la signature de cette motion afin d'exprimer l'attachement aux services rendus par le Syndicat.

M. TISSOT, Sénateur, St Marcel de Félines, précise que les sénateurs ont le souci de laisser l'autonomie aux communes dans le choix de la gestion de l'énergie et informe qu'il apportera son soutien au SIEL-TE Loire. Il souligne qu'il y a une volonté du Gouvernement actuel de centraliser et de gérer ce domaine par ordonnance. Pour cela, les élus locaux doivent rester prudents et vigilants afin que la gestion de l'énergie soit gérée au premier maillon de l'échelle, au plus près de la consommation.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent le mandat pour la préservation de la concession électrique départementale sous la responsabilité du Syndicat.

- Création d'un guide du (de la) délégué.e 2020-2026

M. le Président fait un appel aux volontaires pour la mise en place d'un groupe de travail ayant pour mission la rédaction d'un guide du (de la) délégué.e et la définition de modules de formation des élu.e.s après les élections et précise qu'un mail à cet effet sera envoyé à l'ensemble des délégué.es.

- Table ronde : biogaz à tous les étages !

M. le Président lance la table ronde avec la participation de :

Aloïs KLEIN : Président de METHAMOLY ; Laurent RIVOLLET : Chargé Développement Gaz Vert- GRDF ; Michel RIBBA : Expert SEM'SOLEIL et Charles GIRAUD : Exploitant du GAEC « Ferme des Délices »

Charles GIRAUD présente son unité de production de méthanisation qui produit du biogaz, valorisé sous forme d'électricité et chaleur au travers d'une cogénération de 80kW/h avec un projet d'extension de 200kWh.

Laurent RIVOLLET avance les différents avantages du biogaz et le rôle de GRDF dans son développement. Il expose les différentes techniques de méthanisation et de gestion du gaz.

Aloïs KLEIN, explique le projet Méthamoly qui est un groupe de 12 agriculteurs accompagnés d'élus engagés dans un projet de méthanisation collective, en mobilisant de nombreux acteurs du territoire. Il collecte et méthanise 50 tonnes de matière par jour composée d'effluents d'élevage ainsi que de bio-déchets.

Michel RIBBA, explique les missions de la société d'économie mixte SEM SOLEIL dans le développement d'énergies renouvelables sur le territoire ligérien. Il présente le rôle de la SEM SOLEIL dans le projet Méthamoly.

II. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DU 4 FEVRIER 2019

Monsieur le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 12 juin 2019, et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2. - PROJET DE COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2018

M. le Président confie la présidence à M. JOLY, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances pour présenter le projet des comptes administratifs et comptes de gestion de l'année 2018 et sort de la salle.

M. JOLY rappelle que la comptabilité du SIEL-TE Loire est gérée par la paierie départementale depuis le 1^{er} janvier 2019 et salue à ce titre monsieur Olivier MANS, payeur départemental pour ce début de collaboration constructive.

Budget Principal

Les recettes de fonctionnement

M. JOLY précise que les principaux postes de recettes sont :

Opérations d'ordre (042) : Augmentation liée à l'impact des travaux en régie et du transfert d'écritures sur le budget THDT.

TCFE et autres taxes (73) : Baisse de 20 000€ sur la TCFE rural et de 130 000€ sur la TCFE urbaine.

R1, R2, annuités CEE (75) : vente des CEE pour 908 000€ (1.3M € en 2017) une baisse des annuités liées aux anciens mode de participation. C'est grâce à ces contrats que le projet Révolution peut être financé.

Les dépenses de fonctionnement

M. JOLY liste les principaux postes de dépenses, à savoir :

Charges générales (011) : augmentation de la part consommation d'électricité

Frais de personnel (012) : augmentation de 6% du fait du GVT et des renforts en THD

Reversement TCFE et autres charges (65) : Baisse liée à la redistribution des CEE car le montant de la vente en 2018 est inférieur à 2017.

Charges exceptionnelles (67) : Baisse liée à un titre annulé en 2017 qui correspond à l'aide du fonds de soutien pour les emprunts structurés. Il s'agit d'une régularisation comptable.

Les recettes d'investissement

M. JOLY indique ensuite les principaux postes de recettes :

FCTVA (10) : Baisse de 200 000 € du FCTVA

Fonds de concours / FACE (13) : Augmentation de 2.2 M€ avec 1.4M€ pour les fonds de concours et 800 000€ pour le FACE

Emprunts et dettes (16) : Aucune mobilisation d'emprunt

Les dépenses d'investissement

Il poursuit en présentant les principaux postes de dépenses :

Emprunts et dettes (16) : baisse liée à l'extinction d'un emprunt souscrit en 2009

Immobilisations corporelles (21) : Augmentation due à la passation du marché pour l'acquisition de véhicules et des travaux bâtiment.

Travaux (23) : hausse des travaux liés à l'éclairage public

Opération d'ordre (040) : augmentation résultant de l'impact en régie du transfert d'écriture du budget THD

Subvention d'investissement (13) : baisse liée à l'annulation de titre.

Synthèse des résultats :

Fonctionnement		
Recettes : 27 076 012.64 €	Dépenses : 17 782 716.23 €	Résultat : 9 293 296.41 €
Investissement		
Recettes : 32 086 595.13 €	Dépenses : 33 037 377.69 €	Résultat : - 950 782.56 €
	Résultat global de clôture	8 342 513.85 €
	Restes à réaliser Dépenses	20 974 342.44 €
	Restes à réaliser Recettes	18 874 753.31 €
	RESULTAT NET	6 242 924.72 €

M. JOLY informe de l'état de la dette de ce Budget.

Capacité d'autofinancement (CAF) brute	8 177 122.31 €
Remboursement emprunt	1 776 100.00 €
CAF nette	6 401 022.31 €
Encours de la dette	18 061 482.16 €
Ratio désendettement(en année)	2.21

Il présente l'analyse de la paierie départementale relative aux délais globaux de paiement et de recouvrement et rappelle que le Syndicat dispose de 30 jours au total pour régler les entreprises (20 jours ordonnateur et 10 jours payeur).

Dépenses	Délai global de paiement (jour)	25.21
	Délai de paiement du comptable annuel (jour)	5.35
Recettes	Taux de recouvrement total en exercice courant (%)	98.74
	Délai de recouvrement annuel (jour)	53.21

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Payeur départemental pour l'année 2018.

Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergies »

M. JOLY rappelle que ce budget ne comprend pas de section d'investissement, car il s'agit d'achat d'énergie.

Recettes de fonctionnement

Produits des services (70) : augmentation de la consommation (+8.2% sur les flux financiers)

Dépenses de fonctionnement

Charges générales (011) : Augmentation de la consommation

Frais de personnel : augmentation de 2.6 des frais de personnel

Synthèse des résultats :

Fonctionnement	
Dépenses	8 088 614.21 €
Recettes	8 156 410.92 €
Résultat exercice 2018	-67 796.71 €
Résultat de clôture exercice 2017	-555.65 €
Part affectée fonctionnement en 2017	-555.65 €
Résultat reporté en 2017	-555.65 €
Résultat de clôture 2018, déficit de fonctionnement	- 67 796.71

M. JOLY explique que le résultat déficitaire de - 67 796.71 € s'explique par une erreur de facturation de la part du fournisseur à hauteur de 25 000€. Le résultat est sanctionné de ce montant qui sera corrigé sur le résultat 2019.

Il présente l'analyse de la paierie départementale relative aux délais globaux de paiement et de recouvrement :

Dépenses	Délai global de paiement (jour)	25.28
	Délai de paiement du comptable annuel (jour)	4.64
Recettes	Taux de recouvrement total en exercice courant (%)	82.71
	Délai de recouvrement annuel (jour)	57.35

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Payeur départemental pour l'année 2018.

Budget Annexe « Installations Energétiques »

Recettes d'exploitation

M. JOLY présente les principaux postes de recettes, à savoir:

Produit de services / vente d'électricité (70) : augmentation du nombre d'installations photovoltaïques.

Opération d'ordre (042) : hausse liée au transfert de 2 chaufferies à St Etienne Métropole.

Loyer des chaufferies (75) : hausse liée à l'ajustement des loyers par rapport au coût de la maintenance.

Produits exceptionnels (77) : augmentation liée aux transferts des chaufferies à St Etienne Métropole

Dépenses d'exploitation

Puis M. JOLY poursuit en lisant les principaux postes de dépenses :

Charges générales (011) : baisse liée au transfert de provisions travaux en investissement (P3).

Charges financières (66) : baisse suite l'extinction d'un emprunt de 1 million d'euros souscrit en 2007,

Charges exceptionnelles (67) : forte diminution liée à la baisse de la demande de reversement de MDE (Maîtrise de l'énergie) par les adhérents.

Opération d'ordre (042) : Augmentation due au transfert de chaufferies à St Etienne Métropole.

Recettes d'investissement :

Les principaux postes de recettes sont présentés par M. JOLY :

Opérations d'ordre (040) : augmentation due au transfert des chaufferies à St Etienne Métropole.

Subvention d'investissement (13) : légère hausse suite à la réception de solde de subventions

Immobilisations en cours (23) : Augmentation relative au remboursement d'avances.

Dépenses d'investissement :

Puis il précise les principaux postes de dépenses :

Emprunts et dettes (16) : baisse liée à l'extinction d'un emprunt de 1 million d'euros souscrit en 2007

Immobilisations incorporelles (20) : hausse due à l'étude pour la centrale au sol de St Genest Malifaux

Immobilisations en cours (23) : les investissement 2018 se distingue entre les chaufferies bois (432 956.17€) et les installations photovoltaïques (424 215.96€).

Synthèse des résultats :

Exploitation		
Recettes : 2 671 814.55 €	Dépenses : 2 219 726.69 €	Résultat : 452 087.86 €
Investissement		
Recettes : 1 813 386.19 €	Dépenses : 2 943 307.15 €	Résultat : - 1 129 920.96 €
	Résultat global de clôture	-677 833.10 €
	Restes à réaliser Dépenses	876 488.60 €
	Restes à réaliser Recettes	1 793 894.00 €
	RESULTAT NET	239 572.10 €

M. JOLY informe le Comité de l'état de la dette de ce Budget Annexe.

Capacité d'autofinancement (CAF) brute	1 053 090.27 €
Remboursement emprunt	500 540.77 €
CAF nette	552 549.50 €
Encours de la dette au 31 décembre	7 687 559.17 €
Remboursement avance	275.000,00 €
Ratio désendettement (avec remboursement avance au B.P.) (en année)	7.30

Il présente l'analyse de la paierie départementale relative aux délais globaux de paiement et de recouvrement :

Dépenses	Délai global de paiement (jour)	15.31
	Délai de paiement du comptable annuel (jour)	6.77
Recettes	Taux de recouvrement total en exercice courant (%)	80.36
	Délai de recouvrement annuel (jour)	53.93

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Payeur départemental pour l'année 2018.

Budget Annexe « Très Haut Débit »

Recettes de fonctionnement :

M. JOLY rappelle les principaux postes de recettes, à savoir :

Opération d'ordre (042) : hausse importante due l'amortissement des subventions.

Redevances (75) : augmentation liée à l'évolution des redevances d'affermage qui se décompose de la manière suivante : Redevance R1 : 750 000 € / Redevances R2 : 1 495 575 € (6647 abonnés + rattachement de 1900 abonnés sur 2018 pour 430 k€) / Redevance R3 : 521 911 €. A partir de 2019, la redevance R4 fera son apparition à la place de la redevance R1. Cette redevance sera basée sur la chiffre d'affaire hors taxe du fermier.

Produits exceptionnels (77) : augmentation liée aux régularisations comptables (rattache de dépenses)

Dépenses de fonctionnement :

M. JOLY détaille les principaux postes de dépenses :

Charges générales (011) : baisse due à la contraction des charges générales

Frais de personnel (012) : Augmentation liée au renfort de personnel (augmentation du remboursement de frais de personnel avec le GVT et un recrutement en SIG)

Charges exceptionnelles (67) : forte hausse correspondant à l'annulation d'un titre et des intérêts moratoires

Opérations d'ordre (042) : Augmentation significative relative à l'amortissements réseau fibre.

Recettes d'investissement :

M. JOLY présente les principaux postes de recettes :

Fonds de concours/FSN (13) : augmentation liée à l'impact du FSN versé en 2018.

Immobilisations en cours (23) : forte hausse due à la réintégration des avances.

Emprunts et dettes (16) : l'enveloppe d'emprunt mobilisée en 2018 s'élève à 10 millions d'euros.

Dépenses d'investissement :

M. Joly précise les principaux postes de dépenses :

Etudes et frais d'insertion (20) : forte augmentation liée au logiciel de cartographie

Travaux THD (23) : 49.5 M€ d'euros sur les travaux de déploiement et de raccordement. Ces dépenses correspondent au planning de déploiement.

Subvention d'investissement (13) : hausse due à la régularisation de titres de la CDC Forez Est.

Synthèse des résultats :

Fonctionnement		
Recettes : 5 725 279.83 €	Dépenses : 3 184 166.75 €	Résultat : 2 541 113.08 €
Investissement		
Recettes : 68 694 318.02 €	Dépenses : 53 614 692.73 €	Résultat : 15 079 625.29 €
	Résultat global de clôture	17 620 738.37 €
	Restes à réaliser Dépenses	46 205 003.31 €
	Restes à réaliser Recettes	42 389 684.20 €
	RESULTAT NET	13 805 419.26 €

M. JOLY informe le Comité de l'état de la dette de ce Budget Annexe :

Capacité d'autofinancement (CAF) brute	1 824 998.61 €
Remboursement emprunt	1 356 575.27 €
CAF nette	468 423.34 €
Encours de la dette au 31 décembre	60 666 643.48 €
Ratio désendettement (en année)	33.24

Il présente l'analyse de la paierie départementale relative aux délais globaux de paiement et de recouvrement :

Dépenses	Délai global de paiement (jour)	28.48
	Délai de paiement du comptable annuel (jour)	5.42
Recettes	Taux de recouvrement total en exercice courant (%)	49.14
	Délai de recouvrement annuel (jour)	46.17

M. JOLY précise concernant les délais d'encaissement, que ceux-ci se sont améliorés passant de 89 jours à 46 jours. Il ajoute que les montants concernés se situent entre 600 000€ et 2 millions d'euros sur chaque titre et que chaque retard impacte fortement le niveau de trésorerie.

Il informe qu'entre juin et octobre 2018, le Syndicat est monté à 80 % de taux d'utilisation de ses lignes de trésorerie soit 10 millions d'euros pour faire face aux retards de paiement. Le portage s'élève à 20 000 €.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif et le déclarent conforme au Compte de Gestion de M. le Payeur départemental pour l'année 2018.

3. - AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. le Président rejoint la salle et continue de suivre la séance avec les membres du Comité.

M. JOLY poursuit avec la présentation des affectations du résultat du Compte Administratif des différents Budgets du Syndicat.

Budget principal

7 593 296.41 € à l'article 1068 « Excédents capitalisés » en investissement.

1 700 000 € à l'article 002 « Résultat reporté » en fonctionnement.

Les membres du Comité, à l'unanimité, valident l'affectation au Budget Supplémentaire 2019 du Budget Principal.

Budget annexe « Installations Energétiques »

352 087.86 € à l'article 1068 « Excédents capitalisés » en investissement

100 000 € à l'article 002 « Résultat reporté » - recettes de fonctionnement

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident l'affectation au Budget Supplémentaire 2019 « Budget Annexe Installations Energétiques ».

Budget annexe « Groupement d'Achat d'énergies »

67 796.71 € à l'article 002 « Résultat reporté » - dépenses de fonctionnement

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident l'affectation au Budget Supplémentaire 2019 « Budget Annexe Groupement d'achat d'énergie ».

Budget annexe « Très Haut Débit »

2 541 113.08 € à l'article 002 « Résultat reporté » - dépenses de fonctionnement

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, valident l'affectation au Budget Supplémentaire 2019 « Budget Annexe Très Haut Débit ».

4. - PROJET BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018

M. JOLY expose le rapport sur le budget supplémentaire 2019.

Budget Principal

Restes à réaliser :

20 974 342.44 € en dépenses d'investissement et 18 874 753.31€ en recettes d'investissement.

Crédits nouveaux 2019 :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère générale (011) : 1 102 000€ dont 3500 € pour la formation et 1 060 500 € de mise en réserve.

Charge de personnel et frais assimilés (012) : 800 000 € dont 400 000 € pour le THD.

Autres charges de gestion courante (35) : 198 000 € correspondant au reversement R1 (GAZ et Elec) dans le cadre d'une convention avec la ville de St Etienne ainsi qu'à l'extinction de créance de l'ancien locataire Passion Feu pour 28 000 € suite à un dépôt de bilan.

Recette de fonctionnement :

Vente de produits, prestations de services (70) : 400 000€ correspondant au remboursement de frais de personnel du budget annexe THDT.

Dépenses d'investissement :

Subventions d'investissement (13) : 350 000 € liés à l'annulation de titres trop perçus dans le cadre du FACE

Immobilisations incorporelles (20) : 60 000 € relatifs à des licences informatiques et frais d'insertion

Immobilisation corporelles (21) : 125 000€ dont 80 000€ au titre de travaux du bâtiment du syndicat et 45 000€ pour l'acquisition de matériel informatique.

Immobilisation en cours (23) : 2 071 924.72 € correspond à une enveloppe complémentaire de travaux.

Recettes d'investissement :

Produits des cessions d'immobilisations (024) : 64 000 € correspondant à la vente de garages

Emprunts et dettes assimilées (16) : désendettement de 2 000 000 €.

M. JOLY propose de modifier le budget primitif avec un total de dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 28 397 922 € et en investissement de 66 247 049.72 €. Ainsi, du fait des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le budget principal 2019 à 94 644 971.72 € en dépenses et recettes.

Les membres du Comité, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2019 du Budget Principal.

Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergies »

Recette de fonctionnement :

Vente de produits, prestations de services (70) : 67 796.71€ affectation du résultat 2018 pour compenser le décalage lié à l'erreur de facturation vue dans le compte administratif.

M. Joly propose de modifier le budget primitif avec un total de dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 67 796.71 €. Ainsi, au vue des nouvelles inscriptions, cela porte le budget groupement d'achat d'énergies 2019 à 9 047 796.71 € en dépenses et recettes.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2019 pour le Budget Annexe « Groupement d'achat d'énergie ».

Budget Annexe « Installations Energétiques »

Restes à réaliser :

876 488.80 € en dépenses d'investissement et 1 793 894 € en recettes d'investissement.

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (011) : 73 812€ correspondant à l'augmentation de l'enveloppe allouée à la maintenance des installations.

Charges de personnel et frais assimilés (012) : réajustement de 21 188 € liés au Glissement Vieillesse Technicité

Charges exceptionnelles (67) : 5000 € liés à l'annulation de titre sur exercice antérieur dans le cadre du réseau de chaleur sur la commune de Marllhes.

Dépenses d'investissement :

Immobilisations incorporelles (20) : 5000€ relatifs aux frais d'insertion dans le cadre de lancement de nouveaux marchés.

Immobilisations en cours (23) : augmentation de 134 572.10€ de l'enveloppe travaux en cas de lancement de nouveaux projets avant le 31/12/2019.

M. JOLY propose de modifier le budget primitif avec un total de dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 2 261 884 € et en investissement de 7 275 981.86 €. Ainsi, du fait des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le budget installations énergétiques 2019 à 9 537 865.86 € en dépenses et recettes.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2019 pour le Budget Annexe « Installations Energétiques ».

Budget Annexe « Très Haut Débit Télécom »

Restes à réaliser :

46 205 003.31 € en dépenses d'investissement et 42 389 684.20 en recette d'investissement

Dépenses de fonctionnement :

Charges à caractère général (011) : 430 000 € dont 30 000 € de frais de dossier SNCF dans le cadre de travaux de desserte et 400 000 € de mise en réserve.

Charges de personnel et frais assimilés (012) : Réévaluation des frais de personnel de 400 000 €

Dotations aux provisions (68) : Provision de 395 000 € pour un éventuel contentieux avec un prestataire non retenu dans le cadre d'un marché.

Virement à la section d'investissement (023) : Réévaluation de l'autofinancement à 1 316 113.08 €

Dépenses d'investissement :

Immobilisations incorporelles (21) / Immobilisations en cours (23) : Virement de crédit de 900 000€ pour le rachat des prises en mode STOC aux fournisseurs d'accès internet

Recettes d'investissement :

Emprunts et dettes assimilées (16) : désendettement de 2 000 000 €

Subventions d'investissement (13) : 10 580 419.26 relatifs à une régularisation des subventions avec un décalage de versement en 2020

Virement de la section d'exploitation (021) : 1 316 113.08 correspondant à une réévaluation de l'autofinancement.

M. JOLY propose de modifier le budget primitif avec un total de dépenses et recettes de fonctionnement de l'ordre de 11 869 113.08 € et en investissement de 103 051 503.31€. Ainsi, du fait des restes à réaliser et des nouvelles inscriptions, cela porte le budget Très Haut Débit Télécom 2019 à 114 920 616.39 € en dépenses et recettes.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet de Budget Supplémentaire 2019 pour le Budget Annexe « Très Haut Débit Télécom ».

5. - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS DES BIENS IMMOBILIERS OPEREES PAR LE SIEL-TE LOIRE EN 2018

M. JOLY soumet à l'approbation du Comité le bilan des acquisitions et des cessions opérées par le SIEL-TE Loire en 2018 et précise qu'il n'y eu ni cession, ni acquisition.

Le Comité, à l'unanimité, approuve ce bilan qui sera annexé au Compte Administratif 2018 du Budget Principal du SIEL-TE Loire.

M. JOLY attire l'attention des membres du Comité sur la signature des documents budgétaires en fin de Comité.

6. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. VERCHERAND, Vice-Président explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs, à compter du 1er juillet 2019, afin de tenir compte du recrutement à intervenir du directeur général adjoint des services en vue du son départ en retraite. Sachant que le grade de la personne qui sera retenue sur le poste n'est pas encore connu, pour pouvoir permettre son recrutement, il faut créer un poste par grade possible de recrutement pour les grades dont il n'y a pas de poste disponible au tableau soit 1 poste du grade d'administrateur, 1 poste du grade d'attaché hors classe et un 1 poste du grade de directeur.

Le Comité technique (17 juin 2019) a émis un avis favorable.

Les membres du Comité, à l'unanimité, décident de modifier le tableau des effectifs à compter du 1er juillet 2019, considérant que le poste est pourvu prioritairement par un titulaire et à défaut par un contractuel.

7. - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RESEAU DE CHALEUR - MEBOIS MONTROND LES BAINS - AVENANT N° 4

M. le Président explique que le prix de la chaleur produite par la chaufferie de Montrond-les-Bains est divisé entre R1 qui correspond aux tarifs des combustibles et R2 aux tarifs des abonnements. Ces tarifs évoluent en fonction des formules d'indexations prévues au contrat de concession. En 2017, lorsque MEBOIS a changé de fournisseur de gaz il a unilatéralement modifié les indices utilisés pour l'application du prix de R1gaz. Cette modification ne pouvant être intégrée à la formule prévue au contrat il s'en est suivi une forte augmentation du prix du gaz sur la concession. Le SIEL-TE Loire doit donc adopter un nouvel avenant qui vise à modifier la formule d'indexation pour retrouver un prix correct du gaz sur la concession.

La Commission Consultative des Services Publics (23 mai 2019) et le Comité technique (17 juin 2019) ont émis un avis favorable.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet d'avenant n° 4 à la Convention de délégation de service public de réseau de chaleur.

8. - AFFERMAGE DE SERVICE PUBLIC FIBRE OPTIQUE - THD42 EXPLOITATION - AVENANT N° 8

M. le Président précise que pour faire suite à une demande de l'ARCEP, le Délégué THD42 Exploitation intègre dans le catalogue de services plusieurs éléments qui ne figurent actuellement pas dans la convention de délégation et ses annexes : une option GTR (Garantie de Temps de Rétablissement) 10h sur les liens PM1-PBO2 ; une option GTR 10h sur les liens de transport NRO-PM ; une offre FTTE complète avec un accès au NRO3et au PM ; la révision du tarif de l'offre FTTE4 passive ; une offre d'accès aux points hauts.

Ces éléments sont nécessaires pour que les communes ligériennes puissent être attributaires du statut de zone fibrée. En outre, le SIEL-TE Loire souhaite ajouter dans le catalogue de services une offre de raccordement d'objets et de mobilier urbain (caméra de vidéoprotection en particulier) et une offre de raccordements de bâtiments publics dans le cadre d'un GFU (Groupe Fermé d'Utilisateurs). Il est proposé par le délégué d'expérimenter, conformément à l'article 9.4b de la convention, ces nouveaux services pour une durée de 18 mois, auprès de communes pilotes. Ces évolutions constituent l'objet de cette avenant n° 8.

La Commission Consultative des Services Publics (23 mai 2019) et le Comité technique (17 juin 2019) ont émis un avis favorable.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuvent le projet d'avenant n° 8 à la Convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit.

9. - MODIFICATIONS DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR

M. le Président rappelle le planning et les objectifs visés par ces modifications qui sont de placer les communes au cœur de la gouvernance ; pouvoir proposer des sujets d'ordre du jour pour les comités ; renforcer la formation des délégués ; avoir un Bureau plus représentatif des différents types de collectivités ; préserver le service public local et la mission du SIEL-TE ; renforcer les liens avec les Maires/Présidents et le reporting via les délégués.

M. le Président présente les principales évolutions du Statut et du Règlement Intérieur du Syndicat, soumises aux membres du Comité :

- Date du 1er Comité syndical : au plus tard le vendredi de la 8ème semaine qui suit l'élection des Présidents d'EPCI

- Modalités d'élections du Président et du Bureau : Election du Président par le Comité, au scrutin de liste majoritaire bloquée à deux tours, le Président étant la personne tête de liste d'une équipe de 21 élus.

- Composition du Bureau : Bureau de 35 membres (28 actuellement) composé de 21 élu.e.s communaux dont le/la Président et les vice-Présidents; 11 élu.e.s intercommunaux, 3 conseiller.e.s départemental.e.s.

- Modalités de vote : 2 voix par commune (+1 par tranche de 5 000 habitants - Max 10), 5 par EPCI, 3 pour le Département (3 délégué.e.s)

- Nouvelle rédaction de l'article 2.2.2 « Pour des réseaux adaptés de communication numérique »

- Nouvelle rédaction de l'article 2.2.3 « Mutualisation efficace des données »

- Nouvelle rédaction de l'article 3.1.1 « Désignation des délégué.e.s »

- Ajout de l'article 3.4.3 « Empêchement du Président »

- Ajout des articles 3.6.1 et 3.6.2 : Officialisation de la conférence des présidents d'EPCI et des commissions géographiques.

Concernant le Règlement Intérieur, M. le Président précise que celui-ci a été adapté pour être mis en cohérence avec les nouveaux statuts sur les points suivants : une mise en adéquation des statuts et du Règlement sur le nombre de réunions du Bureau et du Comité ; des précisions sur la forme des professions de foi et des bulletins de vote ; la modification du DOB en ROB ; l'adaptation à l'open data : la généralisation du domaine d'intervention de la Commission Consultative des Services Publics ; la suppression de la troisième partie consacrée aux services afin de conserver une souplesse d'organisation.

M. SOUTRENON, Bourg Argental souhaite savoir sur quelle base est établie la liste des membres du Bureau (canton, ou autres...) et si dans l'hypothèse du remplacement d'un représentant d'un EPCI dans le Bureau, il faut procéder à une réélection du Bureau.

M. le Président répond qu'il n'y a pas de base géographique définie. Il précise qu'il s'agit d'une liste constituant une équipe qui se présente pour participer à la gestion du Syndicat, avec une tête de liste qui sera le Président. Il conviendra que cette liste soit représentative des territoires du département afin de gérer aux mieux l'ensemble du Syndicat. En cas de remplacement d'un représentant d'EPCI, il n'y aura pas de réélection du Bureau.

M. SIMONE, St Barthélémy Lestra, remercie pour la prise en compte de sa remarque et la mise en place des consultations locales qui ont réuni au total 90 élus. Cependant, il émet des réserves sur le choix d'un scrutin de liste bloquée à deux tours et propose un scrutin majoritaire afin de répondre à l'enjeu démocratique d'une instance comme le SIEL-TE.

M. le Président explique que la composition du Bureau actuel comprend une représentation de l'ensemble des territoires. Le Syndicat n'est pas une instance politique mais technique ayant pour mission la gestion d'infrastructure au service des politiques des territoires, de fait il n'est pas possible de comparer le mode de scrutin du Syndicat et celui des communes.

Mme THIVANT, Sorbiers, salue l'initiative d'une réflexion sur le mode de gouvernance du Syndicat. D'une part, du fait de la difficulté pour les délégués de bien saisir tous les sujets traités lors des comités et de pouvoir s'y exprimer et d'autre part du fait de reconnaître les changements induits par la loi NOTRe de 2015 ainsi que la nécessité d'intégrer les EPCI au sein du Bureau. Mme THIVANT est satisfaite de la reconnaissance des commissions géographiques comme instance de proximité car elles permettent plus facilement les échanges et de discuter de sujets concrets notamment le bon fonctionnement de l'exécution des compétences déléguées au syndicat et le choix de ces compétences.

Cependant, Mme THIVANT n'est pas favorable au mode de scrutin choisi et estime qu'il aurait fallu enrichir le Bureau avec des listes différentes. Mme THIVANT considère que l'objectif d'intérêt général du Syndicat ne devrait pas être différent de celui des communes. Elle propose qu'un membre du Bureau soit élu par ses pairs au sein d'un territoire défini (commission géographique, canton ou autre territoire). Ce délégué aurait la confiance de son territoire de par ses compétences et son engagement. Mme THIVANT précise que la réflexion doit être guidée par la demande de démocratie des citoyens qui souhaitent être plus actifs ce qui se traduirait pour le SIEL-TE à une participation plus active des délégués.

M. le Président rappelle que le Bureau serait composé, entre autres, de 11 élus intercommunaux désignés par leurs pairs et qui représenteront leur territoire. Concernant la participation citoyenne, M. le Président estime que ce sont les communes qui sont en contact direct avec les citoyens, même si le SIEL-TE se préoccupe de ces questions en réunissant la Consultation Consultative des Services Publics, et que dans le cadre du THD, un agent du Syndicat effectue des permanences en commune pour répondre aux interrogations des usagers. M. le Président informe que la FNCCR souligne les actions effectuées par le SIEL-TE en ce sens.

M. DEPLANQUE, St André D'Apchon prend en compte les engagements du Président mais estime que le scrutin de liste bloquée pourrait entraîner une stigmatisation notamment en accentuant les clivages gauche/droit, urbains/ruraux. Cela d'autant plus que les modalités et les délais pour déposer une liste sont courts (indépendamment de la volonté du SIEL-TE).

M. BROSSE, St Didier sur Rochefort demande pourquoi les nouveaux statuts conservent la représentation du Département à 3 délégués alors que celui-ci n'a pas de compétences liées aux activités du SIEL-TE.

M. le Président rappelle que les conseillers départementaux font partie du Bureau depuis l'adhésion du Département au SIEL-TE. De plus, le Département dispose de compétences en lien avec les activités du Syndicat notamment l'aménagement numérique du territoire ainsi que l'ingénierie territoriale à destination des communes rurales en complément des EPCI.

M. PEYER, Loire Forez Agglomération salue le travail effectué sur l'évolution notamment technique des statuts. Il propose de ne pas « fermer » ces statuts, du fait de l'instabilité institutionnelle, par exemple la compétence de l'eau, et qu'il est fort probable que les statuts doivent encore être modifiés en fonction de l'environnement législatif. Il convient de continuer la réflexion sur la gouvernance afin de travailler la représentation des communes au sein du syndicat, notamment une réflexion sur le choix entre une élection ou une désignation. L'évolution possible serait de pas avoir un mode électif mais une désignation « plus large » des membres du Bureau par des périmètres territoriaux choisis par les délégués du SIEL-TE, tels que les cantons.

M. le Président indique que l'élection des membres du Bureau par l'ensemble des délégués du Syndicat semble être le choix le plus large. De plus, il explique qu'il y a actuellement un lobby au niveau national, remettant en cause les compétences des syndicats au profit du département. Ainsi, un mode de désignation par canton viendrait affaiblir l'existence du Syndicat.

M. le Président considère que la nouvelle composition du Bureau est équilibrée avec une représentation des EPCI et des communes. Il précise que ces statuts ont été rédigés en prenant en compte les demandes et observations apportées par les délégués lors de l'enquête et des consultations locales gouvernance.

M. SAVATIER, CDC Pays D'Urfé indique que les cantons ont été profondément remaniés et ne voit pas comment ils pourraient être représentatifs.

M. le Président clos les débats et procède au vote.

Les membres du Comité, à la majorité, approuvent les Statuts et le Règlement Intérieur proposés

III. INFORMATION GENERALE

a) POINT D'AVANCEMENT DES NEGOCIATIONS ENTRE LE SIEL-TE LOIRE ET ENEDIS POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE DANS LE LOIRE

M. le Président rappelle que ce point a été abordé en début de Comité et détaillé par l'intervention d'Emmanuel ROMIEU, Directeur de l'AEC.

b) SYNTHESE DES REUNIONS DE BUREAUX DES 4 FEVRIER, 1^{ER} AVRIL ET 13 MAI 2019 SYNTHESE DE LA REUNION DE BUREAU DU 4 FEVRIER, 1^{ER} AVRIL ET 13 MAI 2019

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureaux des 4 février, 1^{er} avril et 13 mai 2019

(pour un montant total HT de 22.247.853 euros dont 13.906.490 euros à la charge du SIEL-TE Loire).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	2 375 933	1 978 766
Eclairage public	5 879 026	2 299 396
Esthétique	2 215 340	558 888
Sécurisation	616 894	616 894
Travaux Gaz	8 630	4 060
Réseau Fibre Optique	10 728 806	8 070 332
Bornes de charge	25 933	2 116
Etudes et Réalisations Energétiques	397 291	376 038

Voté à l'unanimité

b) Commande publique

- Consultation marché d'exploitation d'éclairage public *Voté à l'unanimité*

c) Actions en partenariat

- GéoLoire 42 - Convention de partenariat SIEL-TE Loire - Parc naturel régional du Pilat *Voté à l'unanimité*
- Convention SIEL-TE Loire - ALEC42 *Voté à l'unanimité*
- Convention SIEL-TE Loire - CDC Charlieu Belmont Communauté pour PCAET *Voté à l'unanimité*
- Constitution d'un groupement de commandes AMO SIEL-TE Loire- CD42 *Voté à l'unanimité*
- Constitution d'un groupement de commandes BONSON/SIEL-TE *Voté à l'unanimité*
- Constitution d'un groupement de commandes Loire Forez Agglomération - SIEL-TE Loire *Voté à l'unanimité*

d) Très Haut Débit - Très bas débit

- Convention partenariale à vocation expérimentale - Objets connectés *Vote à l'unanimité*
- Réseau Très Bas Débit (TBD42) *Vote à l'unanimité*

B - SERVICE PUBLIC

- Vente de garages 5-7 rue Balzac Saint-Etienne *Vote à l'unanimité*
- Vente de terrains à la commune de Saint-Etienne *Vote à l'unanimité*

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Bureau

- Désignation des représentants au comité de suivi du contrat pluriannuel SIEL-TE Loire - Département de la Loire *Vote à l'unanimité*

b) Personnel

- Avenant n° 4 au contrat d'assurance prévoyance à adhésion facultative avec la MNT pour les agents du SIEL-TE *Vote à l'unanimité.*
- Convention de prestation de services pour l'accompagnement social des agents *Vote à l'unanimité.*
- Bilan d'activité du CGAS-SIEL et demande subvention *Vote à l'unanimité.*
- Délégation au Centre de gestion de la Loire pour conclure une convention de participation pour le risque « prévoyance » *Vote à l'unanimité.*
- Délégation au Centre de gestion de la Loire pour la mise en concurrence des assureurs dans le cadre du contrat groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents *Voté à l'unanimité.*
- Indemnité de conseil allouée au payeur départemental *Voté à l'unanimité.*
- Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application de 2° de l'article 3-3 de la loi n°84-53 de 26 janvier 1984 des agents *Vote à l'unanimité*
- Approbation d'une convention entre le Ministère de la Défense et le SIEL-TE Loire pour la mise à disposition d'un ouvrier de l'Etat *Vote à l'unanimité*

c) Comptabilité - Finances

- Programme THD42-Subventions FEDER *Vote à l'unanimité*
- Demande d'étalement de paiement d'une commune adhérente *Voté à l'unanimité*

D - ENERGIES ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE

- a) Chaufferies Bois
 - Construction d'une chaufferie bois - Commune de FONTANES *Vote à l'unanimité*
 - Construction d'une chaufferie bois - Commune de CHAGNON *Vote à l'unanimité*
- b) Bornes de recharge
 - Eclairage Public : expérimentation de l'installation de borne de recharge pour véhicules électriques *Vote à l'unanimité*
 - Convention tripartite Roannais agglomération, SIEL-TE Loire, Roanne *Voté à l'unanimité*

IV. QUESTIONS DIVERSES

M. RODRIGUE, Jas, précise que suite au déploiement de la fibre, il y a encore des habitations non desservies et ce malgré le déplacement d'agents du SIEL-TE. Il souhaite savoir s'il y a beaucoup « de ratés » et comment faire pour les habitants qui réclament la fibre.

M. le Président explique qu'au début du programme THD42, un schéma d'ingénierie a été réalisé, en collaboration avec les communes, avec le recensement des bâtiments raccordables. Il indique que des oublis sont possibles, mais qu'une procédure a été mise en place concernant les bâtiments existants avant le déploiement de la fibre.

M. le Président précise que dans tous les cas, il convient de saisir les services du SIEL-TE qui traiteront les demandes dans un délai raisonnable.

M. RODRIGUE précise qu'il s'agit d'une habitation répertoriée mais que la fibre ne peut être posée à cause d'un problème d'élagage d'une haie sur une parcelle voisine à l'habitation en question. M. le Président explique que pour ce type de situation, les équipes du SIEL-TE Loire travaillent avec les élus de la commune pour identifier le propriétaire de la haie et voir avec lui pour qu'il procède à l'élagage.

M. le Président précise qu'effectivement, il y a des situations particulières, pour lesquelles le délai de raccordement peut être long car il ne dépend pas de sujets techniques mais parfois des relations entre privés.

M. Le Président informe l'Assemblée que le prochain Comité se tiendra le 16 décembre 2019 à 17 h 00, à Montbrison, Espace « Guy Poirieux ».

La séance est levée à 19h56